

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il est structuré en deux sections :

-La section de fonctionnement dans laquelle sont réunies toutes les dépenses et recettes rattachées à la gestion courante de la commune,

-La section d'investissement dans laquelle sont regroupées toutes les dépenses de travaux.

Le budget primitif 2023 a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 12 avril 2023.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 829 425.80€

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	BP 2023	RECETTES	BP 2023
011 Charges diverses de gestion	502 300.00	6419 Remboursement sur rémunération	3 800.00
012 Charges de personnel	832 400.00	70 Produits des services	157 557.00
65 Charges de gestion courante *	170 887.80	73 Impôts et taxes	1 321 719.00
014 Atténuation de produit (AC)	184 000.00	74 Dotations et subventions	180 745.00
66 Charges financières	4 800.00	75 Produits de gestion courante	24 400.00
6811 Ecriture amort sub patrimoine	863.00		
6811 Ecriture amort ACI	24 175.00	7768 Neutralisation des amort	24 175.00
023 Virement à la section d'investissement	110 000.00	002 Excédent de fonctionnement 2022	117 029.80
TOTAL	1 829 425.80	TOTAL	1 829 425.80

Les prévisions des dépenses réelles sont en augmentation par rapport au CA 2022

Etant donné le contexte inflationniste et l'augmentation du prix de l'énergie qui a été multiplié par 3, la section de fonctionnement a été montée dans un environnement défavorable et incertain.

Ce sont les charges courantes de gestion qui augmentent le plus, pour faire face à l'augmentation annoncée de l'électricité, la mise en place de l'ALSH maternelle sur une année complète et quelques dépenses nouvelles.

Les charges de personnel augmentent également avec notamment : l'impact d'une année pleine sur l'évolution du point d'indice, l'effet sur l'année complète de la mise en place de l'ALSH maternelle, l'adhésion au Centre National d'Action Sociale, la rémunération des agents recenseurs...

Les prévisions des recettes réelles de fonctionnement sont en augmentation par rapport au CA 2022

Le caractère prévisionnel du budget et l'absence de certains éléments nous obligent à une prévision prudente des recettes.

La principale augmentation des recettes est due aux impôts fonciers. L'effet de la revalorisation des bases par l'état (de 7.1%) est important, mais ne couvre pas les dépenses attendues.

Pour abonder cette recette, le Conseil Municipal a augmenté les impôts de 1 % (ce qui génèrera 10k€ supplémentaires) pour les raisons suivantes :

- Pour faire face à l'augmentation : du coût de l'énergie le budget « électricité » sera, en 2023, trois fois supérieur à celui de 2022) du coût de la masse salariale et de l'inflation.
- Pour assurer le financement des nouveaux services mis en place. Pour l'année 2023 il s'agira de l'impact sur une année pleine du fonctionnement de l'ALSH maternelle.
- Pour maintenir un niveau d'autofinancement suffisant pour alimenter la section d'investissement.
- Pour anticiper le financement des futurs investissements financiers. Même si pour l'instant la section d'investissement est largement financée par la vente du terrain d'assiette des logements sociaux et du bail emphytéotique à FDI, il y a encore des investissements à financer sur les années à venir : construction d'un ALSH, réfection des rues ...

RESTAURANT SCOLAIRE, PLAN DES ARENES, BANQUE ALIMENTAIRE, SALLE DE MOTRICITE : 3 110k€TTC
Financé à 41% du HT par des subventions soit 1 100k€ (100k€ attendus non encore notifiés)

DEPLACEMENT DU CITY, REMPLACEMENT DES JEUX MATERNELLE ET PROMENADE : 155k € TTC
Financé à 46% du HT par des subventions soit 60k€

AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE : 280k€ TTC
Financé à 38% sur le HT par des subventions soit 90k€

AMELIORATION ENERGETIQUE DES BATIMENTS : 48k€
Subventionné à 17% sur le HT par des subventions soit 7k€

SOLDE RUE DU BASSIN : 94K€
Fond de concours versé à la métropole de Montpellier

La section d'investissement est votée en suréquilibre , c'est -à-dire avec un excédent de 298k€ qui servira, sur les prochains budgets, et après notification des subventions, à **budgetiser l'ALSH et l'aménagement de la rue de la liberté**

La section d'investissement

Le solde de la gestion 2022 et les subventions mobilisées permettent d'inscrire, entre autres, sans recourir à l'emprunt, les dépenses suivantes :

DEPENSES	RAR 22+ BP 23	RECETTES	RAR 22+ BP 23
1641 Capital des emprunts en cours	63 500.00	021 Virement de la section de fonction.	110 000.00
1323 Remboursement de l'aide CAF	22 190.00	1068 Excédent du résultat fonction. 2021	100 000.00
16878 Remboursement du prêt CAF	17 752.00	Excédent de la section d'investissement 2022	2 488 966.42
2182 Achat de véhicule CCFF	1 000.00	10222 FCTVA (CA 2021)	55 419.44
2183 Matériel informatique	4 900.00	10223 Taxe d'aménagement	20 000.00
202 Document d'urbanisme		Subv école maternelle DETR	48 362.00
205 logiciels informatiques	5 000.00	Subv école maternelle CG	34 239.00
2111 Terrains et frais notaire	11 000.00	FAIC 2021 mat + cimetièr	25 598.00
20422 Subv d'équipement (patrimoine)	2 000.00	DETR cimetièr	59 800.00
2188 Autres matériels	11 560.00	Subv cantine DETR + DSIL	550 000.00
2041512 Fonds de concours	134 175.00	Subv cantine CG	100 000.00
Total des crédits au 2313	3 690 810.00	Subv cantine Région	300 000.00
<i>restaurant scolaire</i>	3 110 500.00	Subv cantine 3M	
<i>Solde Ecole maternelle</i>	30 000.00	FAIC 2023	60 000.00
<i>Autres travaux</i>	40 000.00	1323 FAIC 22 isolation école élémentaire	7 000.00
<i>Arènes</i>	25 000.00	24 Vente de terrain Veneau	230 000.00
<i>Cimetièr</i>	280 000.00	1343 Participation PUP / équipement publics	12 244.00
<i>Aire de jeux / terrains multisport / pump</i>	155 310.00	FAIC 22 aire de jeux	60 000.00
<i>Etude urbaine</i>	2 000.00	28 Amortissement subv patrimoine	863.00
<i>amélioration énergétique des bâtiments</i>	48 000.00	28 Ecriture amort ACI	24 175.00
<i>Ecriture amort ACI</i>	24 175.00		
TOTAL	3 988 062.00	TOTAL	4 286 666.86

298 604.86

UN PROGRAMME D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX ...

Même si la croissance de la population a été maîtrisée, la commune doit adapter ses structures, afin d'accueillir les nouveaux arrivants et faire face à l'augmentation des effectifs aux écoles.

Depuis le début du mandat, 3 000k€ d'investissement ont été réalisés : l'aire de lavage, l'agrandissement de l'école maternelle et élémentaire, voiries, pumptrack

La vente exceptionnelle encaissée en 2022, sera affectée, sur la seconde partie du mandat, au financement des investissements restants.

L'objectif étant, en mobilisant nos partenaires financiers, d'arriver à financer, sans recours à l'emprunt le restaurant scolaire, le cimetièr, le plan des arènes, l'ALSH, l'aménagement de la rue de la liberté soit près de 4 000k€ d'investissement supplémentaires.